THÉÂTRE
DE GASCOGNE
Scènes de Mont de Marsan

I N V I T A T I O N

Soirée débat "VERS LA DÉMOCRATIE CULTURELLE"
avec Marie-Claire Martel du Conseil Économique, Social et Environnemental

Mardi 2 octobre 2018, 19h
Théâtre de Gascogne – Le Pôle
190 avenue Camille Claudel – 40 280 St Pierre du Mont

mont de marsan AGGLO

Les Landes en capitale MONT de MARSAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

VERS LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

Depuis la création du ministère de la Culture en 1959 la politique culturelle française a été fondée sur trois piliers : soutenir la création, préserver le patrimoine, démocratiser la culture. La finalité de ce dernier volet – donner à « tous » un accès à la culture, malgré de réelles avancées, n'a pas réussi à se généraliser à l'ensemble de la population. Alors limitée dans sa portée et son application, cette politique de démocratisation s'est peu à peu trouvée inadaptée à un contexte en mutation forte : affaiblissement de la capacité d'action et du budget de l'État au profit des collectivités territoriales ; diversification des pratiques culturelles et des publics ; participation accrue du public à la création et à la diffusion des œuvres, avec l'avènement du numérique ; apparition de multiples parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles ; essor de la démocratie participative, poussée par un intérêt grandissant des citoyens et la multiplication de dispositifs de co-construction. Incorporant ces nouvelles données tendancielles, la démocratie culturelle s'est développée comme une opportunité de concrétiser l'ambition de la démocratisation à une échelle de massification, là où celle-ci n'avait été effective que pour une partie de la population. La démocratisation est indispensable à la démocratie culturelle et il ne s'agit aucunement d'y renoncer mais de l'amplifier. Ce concept englobe et met en cohérence des leviers d'intervention traditionnels utilisés dans les politiques culturelles avec d'autres relativement nouveaux : la consultation, la participation et la co-construction des politiques culturelles ; elle renouvelle l'action culturelle et la médiation ; la pratique amateur ; les pratiques participatives ; et tend à faciliter l'accès aux moyens de production et de diffusion.

La démocratie culturelle vise à l'émancipation des citoyens et au renforcement de la cohésion sociale, d'une part en offrant la possibilité à chacun des acteurs de participer à la vie de la Cité et aux affaires culturelles, et d'autre part en permettant l'intégration et la coexistence de toutes les cultures.

Le CESE formule 32 préconisations pour passer d'une culture « pour tous » à une culture « avec tous » dans le respect de la diversité culturelle, comment permettre à chacun de participer à la vie culturelle et à l'élaboration des politiques publiques de la culture, et, d'accroître la liberté de la création et de la diffusion artistiques. Les principales préconisations, visent à :

– Renforcer la diversité, l'égalité et la participation démocratique ;
– Mettre à disposition les ressources culturelles et donner à chacun les outils pour les intégrer et les partager à son tour ;
– Conforter les professionnels de la culture ;
– Diversifier les sources de financement de la culture.

Marie-Claire Martel est Présidente de la COFAC – Coordination des Fédérations et Associations de Culture. Elle siège au CESE à la section de l'éducation, de la culture et de la communication, à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et à la délégation à l'Outre-mer où elle représente le groupe des associations.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
RÉGION Nouvelle-Aquitaine
Département des Landes
OFFICE ARTISTIQUE RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE